

**Arrêté n° 10 150 /MDN/CAB**

Portant nomination du chef de division de l'instruction  
militaire à la direction de l'instruction  
de l'état-major de l'armée de l'air.

**LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

**VISAS :**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

  
DGRH/MDN

Vu la loi n° 17-2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

  
DGAf/MDN

Vu le décret n° 2002 - 8 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état-major de l'armée de l'air;

Vu le décret n° 2009 - 398 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

**Arrête :**

**Article premier :** Le commandant **MANKESSI MBIENE Eugène** est nommé chef de division de l'instruction militaire à la direction de l'instruction de l'état-major de l'armée de l'air.

**Article 2 :** L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. 

Fait à Brazzaville, le 10 août 2023

  
Charles Richard MONDJO.-